

# Henri Leclerc. Une **voix**, des **droits** et toutes les **libertés**

**Henri Leclerc incarnait la défense de tous, le militant, l'étranger, le détenu et le condamné. Cet immense pénaliste, et président de la LDH, ne nous a pas quittés. Il laisse à toutes et tous la plus belle des plaidoiries : croire au matin des droits de l'humanité.**

Emmanuel NAQUET, coresponsable du groupe de travail LDH « Mémoires, histoire, archives »

**L**igueur, rien que ligueur, depuis toujours et pour toujours. » Telle était la seule profession de foi proposée par Victor Basch dans l'entre-deux-guerres, lors des élections au comité central de la LDH. Victor Basch, une voix qu'Henri Leclerc avait voulu réécouter et faire entendre lors d'une des émissions que Radio France lui avait consacrées<sup>(1)</sup>. Est-ce à dire que cette formule aurait pu être choisie par Henri Leclerc ? Oui et/ou non. Peut-être et/ou pourquoi pas ? Lors des entretiens recueillis par la Contemporaine en 2003 et en 2018, Henri Leclerc avait rappelé la présence immatérielle de la Ligue à son domicile. Son père, « *inscrit nulle part* », évoquait en effet régulièrement les combats de l'association<sup>(2)</sup>. Henri Leclerc s'était même souvenu du jeune adolescent qu'il était, dévorant un livre de la LDH sur les « fusillés pour l'exemple »<sup>(3)</sup> ; un livre qui n'était pas loin d'autres ouvrages de la bibliothèque familiale, cette fois sur l'affaire Dreyfus, ce moment-avènement « qui l'a toujours remué »<sup>(4)</sup>.

C'est après la Seconde Guerre mondiale que, inscrit à la faculté, Henri Leclerc se rend au siège d'une Ligue en difficulté dès la fin des années 1930, touchée par un vieillissement humain, un déficit financier et une concurrence politique. Le conflit a en effet dévoilé une association exsangue, sans local ni matériel, endettée, et dont l'appareil dirigeant, décapité, n'arrive pas à obtenir une aide institutionnelle<sup>(5)</sup>. L'ancien dreyfusard et ex-secrétaire général Emile Kahn la préside depuis 1953. Henri Leclerc y écoute un propos « pas très adapté », singulièrement quand – nous sommes en

pleine guerre d'Indochine –, l'un des leaders insiste sur la mission civilisatrice de la France... L'étudiant qu'il est, au mitan des années 1950, membre du PCF quelques mois, n'est pas encore engagé sur le terrain des droits de l'Homme, même si l'abolition de la peine de mort et l'émancipation des peuples sont autant de prises de conscience ; plus tard, elles deviendront des causes.

## De l'homme de parti à l'avocat engagé

De fait, une autre guerre de décolonisation, celle d'Algérie, rebat les cartes collectives et individuelles. Ainsi, une « génération algérienne » émerge autour d'une nouvelle présidence à la LDH, celle de Daniel Mayer, tandis que le socialiste Guy Mollet vote les pleins pouvoirs<sup>(6)</sup>. Henri Leclerc conservera un souvenir fort de la lettre de démission de son mandat de député, envoyée en 1958 par Daniel Mayer au président de l'Assemblée nationale, insistant sur le temps advenu de « *l'intransigeance* ». L'avocat, qui a prêté serment trois ans plus tôt, adhère donc en 1958 à la LDH, par soutien, mais sans y avoir d'activité. Cependant il s'en rapproche après son service militaire, d'abord par des missions au nom de la FIDH<sup>(7)</sup> que lui confie l'avocat Michel Blum, au Portugal, en Espagne, au Congo ou au Maroc<sup>(8)</sup>. Les deux amis travaillent alors avec Daniel Jacoby dans un cabinet de l'avenue Kléber, à Paris, avant qu'Henri Leclerc ne parte, en 1973, pour fonder une structure de défense originale, le cabinet Ornano, dans le populaire 13<sup>e</sup> arrondissement. Si c'est Michel Blum

qui fait entrer Henri Leclerc au comité central de la LDH, d'autres proximités personnelles et intellectuelles jouent, comme celle de Robert Verdier, familier d'Edouard Depreux – ex-maire de Sceaux, fondateur du PSA<sup>(9)</sup> et secrétaire national du PSU<sup>(10)</sup>. Néanmoins, du fait de sa pratique professionnelle, l'homme de parti s'efface peu à peu devant l'avocat engagé : le voilà dans des associations cherchant à penser et réformer la justice, à l'instar du Groupe-movement d'action judiciaire (GAJ), mué en Mouvement d'action judiciaire (MAJ)<sup>(11)</sup>. Il y croise Michel Foucault, pour réfléchir non seulement sur la peine de mort,

(1) « Les Nuits de France Culture », 14 octobre 2018 ([www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-nuits-de-france-culture/henri-leclerc-la-justice-c-est-d-abord-la-parole-je-crois-qu-il-n-y-a-pas-de-justice-sans-parole-1505224](http://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-nuits-de-france-culture/henri-leclerc-la-justice-c-est-d-abord-la-parole-je-crois-qu-il-n-y-a-pas-de-justice-sans-parole-1505224)).

(2) Voir <https://calames.abes.fr/pub/lacontemporaine.aspx#details?id=Calames-2014119171175796> et <https://calames.abes.fr/pub/lacontemporaine.aspx#details?id=Calames-2019130114578922>.

(3) Emmanuel Naquet, « Pour une nouvelle justice militaire. Actions et réflexions de la Ligue des droits de l'Homme de l'affaire Dreyfus aux années trente », in Virginie Albe, Jacques Commaillé et Florent Le Bot, *L'Échelle des régulations politiques, XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles. L'histoire et les sciences sociales aux prises avec les normes, les acteurs et les institutions*, Presses universitaires du Septentrion, 2019, 434 p., p. 187-202.

(4) Voir sa forte contribution, qui résonne encore, proposée au colloque monté à l'Ecole militaire par la LDH : « Du refus de la raison d'Etat à celui de la raison économique », in Gilles Manceron et Emmanuel Naquet (dir.), *Etre dreyfusard, hier et aujourd'hui*, PUR, 2009, 552 p., p. 487-494.

(5) Emmanuel Naquet, « Bordeaux, Londres, Alger, Paris ou Vichy ? La Ligue des droits de l'Homme face à la défaite de 1940 », in Hubert Bonin et Bernard Lachaise (dir.), *Juin 1940 à Bordeaux et en Gironde. Au cœur de la tourmente militaire et politique*, La Geste et Presses universitaires de Nouvelle-Aquitaine, 2022, 408 p., p. 309-328.



© IRS

«problème hors norme», mais encore sur la prison, problématique qu'il considère comme profondément politique. Au reste, il défend nombre de mutins à la suite des révoltes des années 1972-1973.

Très lié à Pierre Stibbe et à Yves Dechezelles, son activité de défenseur lui avait fait également prendre, comme Jean-Jacques de Felice, des dossiers d'indépendantistes algériens, marocains ou ultramarins. Michel Blum était entré au comité central en 1963; Jean-Jacques de Felice en 1966. Henri intègre quant à lui la direction collégiale de la LDH en 1967. Madeleine Rebérioux et Pierre Vidal-Naquet y

siègent déjà. Ce premier rajeunissement de ce rassemblement de «vieilles barbes dreyfusardes», selon l'expression d'Henri Noguères, et de «dames en chapeau», à suivre cette fois celle d'Henri Leclerc, n'est pas encore achevé. Henri Leclerc quitte le comité central en 1969, non par une fracassante lettre de démission, mais simplement en choisissant de ne pas se représenter.

### **Un porteur de grandes causes et combats**

Disons-le sans ambages: il ne s'y «sentait pas très bien»; d'une part, au lendemain de la guerre des Six-Jours, ses positions sur le conflit ne recoupent pas celles de Daniel Mayer, qui soutient Israël; d'autre part, la LDH appelle à voter Alain Poher contre Georges Pompidou - ce n'est pas le cas du PSU, dont Henri Leclerc est encore un dirigeant et pour lequel il est, par deux fois, candidat aux cantonales et législatives. Clairement, son positionnement est considéré comme extrémiste: à cet égard, il se souvient de la désapprobation de Daniel Mayer à la lecture de son rapport sur les droits économiques et sociaux, au

*Henri Leclerc est toujours resté actif—sa dernière plaidoirie a été prononcée en 2020. Il a régulièrement assisté aux bureaux nationaux, aux comités centraux et aux congrès de la LDH; c'est parce que, président d'honneur, il est avant tout resté ligueur, intervenant prioritairement sur les combats d'une vie: la justice.*

(6) Eric Agrikoliansky, *La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945. Sociologie d'un engagement civique*, L'Harmattan, 2002, 387 p.

(7) Fédération internationale des droits humains.

(8) Se reporter à Emmanuel Naquet, «L'action de la FIDH dans l'entre-deux-guerres», in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 95, 2009/3, p. 53-64. Gilles Manceron, «The French League des droits de l'homme's Interest in International Issues from 1898 to the 1980s. Founding and Supporting the Fédération internationale des droits de l'homme», in Wolfgang Schmale et Christopher Treiblmayr (dir.), *Human Rights Leagues in Europe (1898-2016)*, Franz Steiner Verlag, 2017, 315 p., p. 45-78, et Emmanuel Naquet, «Un exemple de mondialisation des droits humains: une intervention de la FIDH au Mexique», in Philippe Artières et Frank Veyron (dir.), *Ripostes! Archives de luttes et d'actions, 1970-1974*, CNRS Editions, 2023, 271 p., p. 101-103.

(9) Parti socialiste autonome.

(10) Parti socialiste unifié.

(11) Liora Israël, «Le Mouvement d'action judiciaire. Archives d'une lutte par le droit», in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 115-116, 2015/I, p. 26-34.

(12) [www.lemonde.fr/archives/article/1968/08/03/un-front-uni-contre-la-repression-est-cree-par-une-trentaine-d-organisations\\_2484570\\_1819218.html](http://www.lemonde.fr/archives/article/1968/08/03/un-front-uni-contre-la-repression-est-cree-par-une-trentaine-d-organisations_2484570_1819218.html).

(13) Comité droits et libertés dans l'institution militaire.

congrès de la LDH tenu en 1969. La résolution finale ne conservera de son argumentaire que quelques lignes...

Henri Leclerc continue malgré tout, entre 1969 et 1982, à fréquenter la rue Jean-Dolent, sans toutefois s'investir plus avant, très pris par ce cabinet Ornano qui entend proposer à tous les justiciables une nouvelle pratique de la profession. Au vrai, ses combats sont ailleurs, même si la LDH n'est jamais loin: il est le conseil de syndicalistes de l'Unef ou de la CFDT, mais encore du futur écologiste Daniel Cohn-Bendit, de l'architecte Roland Castro, du journaliste Serge July, au-delà d'être celui de *Libération*. Avocat de la liberté d'expression des «gauchistes», porteur de causes qui lui tiennent à cœur tel le génocide des Arméniens, cet humaniste entend utiliser l'arme du droit: au lendemain de Mai-68, il cofonde le Front uni contre la répression, réunissant une trentaine d'organisations<sup>(12)</sup>, et critique les conditions de la garde à vue et de la détention provisoire. En contact avec le CDLM<sup>(13)</sup> puis avec la LDH, alors dirigée par Henri Noguères, son amour des libertés l'attache, si j'ose dire, à plaider devant la Cour de sûreté de

**«Avocat de la liberté d'expression des "gauchistes", porteur de causes qui lui tiennent à cœur tel le génocide des Arméniens, cet humaniste entendait utiliser l'arme du droit: au lendemain de Mai-68, il a cofondé le Front uni contre la répression, réunissant une trentaine d'organisations, et critiqué les conditions de la garde à vue et de la détention provisoire.»**

l'Etat ou les tribunaux militaires en faveur d'appelés poursuivis pour le simple exercice de leur citoyenneté.

Plus encore : cet homme qui croyait au matin<sup>(14)</sup> lutte contre la peine de mort tout comme la disparition sociale qu'est l'emprisonnement, foncièrement dans les QHS<sup>(15)</sup>. Travaillant avec le GIP<sup>(16)</sup>, Michel Foucault et Claude Mauriac, il passe d'une prise de conscience de l'horreur de la guillotine à une action politique. Admirateur de deux abolitionnistes, Albert Naud, son « patron » à ses débuts, et Robert Badinter, il ne publierà jamais son livre sur la peine capitale, pourtant presque achevé à l'automne 1981... Mais sa pensée, profondément politique, c'est-à-dire démocratique, sur des droits fondamentaux et indivisibles, se retrouve au sein des commissions « Réforme de la procédure pénale » (1981-1983) et « Justice pénale et droits de l'Homme » (1988-1991), où il siège aux côtés de Mireille Delmas-Marty, comme à la CNCDH<sup>(17)</sup>, où il représente la profession d'avocat.

## L'entrée au comité central de la LDH

C'est par l'un des avocats du CDLIM, également anticolonialiste, qu'Henri Leclerc renoue avec la LDH. Yves Jouffa, défenseur des militants du MNA<sup>(18)</sup>, élu à la présidence de la LDH en 1984, fait appel à lui. Ce dernier, qui côtoyait la Ligue depuis une quinzaine d'années - « *j'ai toujours considéré que même si je n'en n'étais pas, j'en étais* » - témoigne-t-il en 2018, n'est pas élu au comité central, au grand étonnement d'Yves Jouffa. Bertrand Main, secrétaire général adjoint et Bernard Wallon, responsable de la communication, le convainquent de rester. Yves Jouffa lui propose de prendre la présidence de la commission « Immigrés », à la place de Pierre Joxe, qui a porté le droit de vote des étrangers aux élections locales, mais qui est devenu ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation. Cet échec électoral, Henri Leclerc l'explique : il ne se drapait pas, lors de ses interventions médiatiques, de son appartenance à une Ligue où perdurait « *une partie de la III<sup>e</sup> République* », hostile à son « *gauchisme* ». Henri Leclerc entre finalement au comité central quelques mois après le congrès de Marseille, par le jeu des démissions.

Il faut insister sur l'importance de la commission « Immigrés ». Au-delà du renouvellement dans les années 1960 par

**« Henri Leclerc a lutté contre la peine de mort tout comme la disparition sociale qu'est l'emprisonnement, foncièrement dans les quartiers de haute sécurité (QHS). Travaillant avec le Groupe d'information sur les prisons (GIP), Michel Foucault et Claude Mauriac, il est passé d'une prise de conscience de l'horreur de la guillotine à une action politique. »**

l'opposition à l'assujettissement, à la torture et à la censure, au-delà du rajeunissement dans les années 1970 au temps des demandes de démocratisation de l'armée, il y a aussi l'émergence de la question des droits des étrangers, devenue centrale au milieu des années 1980. A cet égard, Henri Leclerc insiste sur le rôle joué par Danièle Lochak<sup>(19)</sup>, Jean-Michel Belorgey, Bertrand Main et Bernard Wallon, et leur « *énorme* » travail. La Ligue, par ce combat en faveur des droits des étrangers, suscite ainsi des dynamiques massives et plurielles, allant jusqu'à réunir quelque trois-cent-cinquante associations. En 1993, elle cristallise l'opposition à la réforme du Code de la nationalité, qui créait deux catégories de Français, ou contre les lois Pasqua et Debré restreignant encore les droits, autant de combats dont témoigne le collectif « *J'y suis, j'y vote* ». ●

## Un président mais avant toute chose : un ligueur

Finalement, cette centralité retrouvée de la LDH lui permet, après une longue vice-présidence (1986-1995), d'accéder en 1995 à la tête de l'association. Une présidence au demeurant compliquée par le retour de la droite à l'Elysée et, partant, à Matignon, puis par une cohabitation à la tête de l'Etat entre Jacques Chirac et Lionel Jospin, à partir de 1997. Si Henri Leclerc tente de maintenir des liens, la gauche au

pouvoir ne consulte plus guère une Ligue qui n'hésite pas à dénoncer des dérapages, comme la loi Reseda<sup>(20)</sup>, proposée par Jean-Pierre Chevènement. La rupture avec cette gauche de gouvernement est symboliquement actée par le refus de Lionel Jospin de prendre la parole au congrès du centenaire de la LDH, en 1998, alors qu'Henri Leclerc avait manifesté contre l'extrême droite quelques mois auparavant, à Strasbourg, aux côtés précisément du Premier ministre, mais encore de tous les leaders de la gauche plurielle, leur proposant même, en référence au défilé du 14 juillet 1935, de « *recommencer le passé* ». Après cinq années d'une présidence pendant laquelle il avoue avoir peu dormi, Henri Leclerc passe la main à Michel Tubiana, avec notamment deux chantiers importants engagés, le nouveau siège et le dépôt à la Contemporaine des archives revenues de Moscou. Ce départ n'est pas l'accomplissement d'une quelconque tentation de Venise pour cet amoureux du Limousin, bien au contraire. Toujours actif - sa dernière plaidoirie est prononcée en 2020 -, il assiste régulièrement aux bureaux nationaux, aux comités centraux et aux congrès ; c'est parce que, président d'honneur, il reste avant tout ligueur, intervenant prioritairement sur les combats d'une vie : la justice. D'ailleurs, les médias l'invitent toujours à ce titre : c'est l'avocat des droits au droit, c'est le défenseur de tous, des plus connus - de Dominique de Villepin à Dominique Strauss-Kahn - aux anonymes. Une figure qui rappelle qu'ici et ailleurs, qu'hier, aujourd'hui et demain, ce sont assurément « *l'arbitraire qui menace les libertés, l'intolérance qui détruit la fraternité, le racisme qui nie l'égalité, et l'individualisme qui tue le citoyen* ». Une voix qui souligne l'impératif d'une voie : celle des droits de l'Homme<sup>(21)</sup>. ●

(14) Henri Leclerc, *La Parole et l'Action*, Fayard, 2017, 506 p.; voir mon compte rendu dans *Histoire@Politique* : <https://doi.org/10.4000/histoirepolitique.1209>.

(15) Quartiers de haute sécurité.

(16) Groupe d'information sur les prisons.

(17) Commission nationale consultative des droits de l'homme.

(18) Mouvement national algérien.

(19) Qui prendra la présidence du Gisti en 1985.

(20) Loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile.

(21) « *Manifeste du centenaire de la LDH* », 1998.